



Conditions générales

Préambule

L'atelier Lézard Plastique, dont le siège social est établi rue Jacques Désira, 12 à 4340 Awans, a pour objet social l'organisation de cours de dessin, de chant, de théâtre ainsi que l'organisation d'ateliers divers et de stages.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales visent à définir, en combinaison avec la fiche d'inscription et le règlement d'ordre intérieur, les relations contractuelles entre L'atelier Lézard Plastique et ses membres, à l'exclusion de tout autre document.

Par la signature de la présente fiche d'inscription, le membre déclare avoir pris connaissance et marqué, sans réserve, son accord sur les présentes conditions générales.

2. Modalités contractuelles

2.1 Conclusion du contrat

Le contrat de services, objet des présentes, est parfait dès que le membre a procédé à la signature de la fiche d'inscription.

Lorsque le membre est mineur, la personne signant la fiche d'inscription confirme qu'elle dispose bien du pouvoir de représentation légale du membre.

2.2 Frais d'inscription – cotisation

Les frais d'inscription sont payables sur le compte bancaire numéro BE66 3630 4883 9843 à la signature de la fiche d'inscription.

Les cotisations annuelles, lesquelles s'entendent par année scolaire sont payables soit à la signature de la fiche d'inscription dans leur intégralité et bénéficiant dans ce cas d'une réduction de 5%, soit au moyen de versements trimestriels dans le respect des dates établies.

En cas de retard de paiement, un rappel pourrait être adressé aux membres incluant des frais de premier rappel d'un montant de 15 €.

En cas de retard de paiement persistant, un second rappel sera adressé incluant également des frais de rappel d'un montant de 15 € et entraînant la débiton d'une clause pénale correspondant à 15 % de la cotisation non payée.

Le membre n'utilisant pas son droit de participer aux cours ne peut prétendre à aucune restitution de la cotisation.



Ce membre peut par contre bénéficier d'une réduction de cotisation s'il a été absent pour raison médicale et uniquement s'il remet dans les 15 jours de son absence un certificat médical justifiant son incapacité de suivre les cours.

2.3 Carte de séances

Il est également possible de suivre certains cours par le biais d'un système de cartes de 10 séances, lesquelles sont payables à l'avance.

En cas de désistement du membre pour une prestation de cours ou ateliers, il y a lieu d'en avertir le secrétariat au minimum 24 heures avant l'heure du cours concerné, à défaut de quoi l'heure sera comptabilisée.

3. Résiliation anticipée

En cas de résiliation anticipée du contrat par le membre, ce dernier sera tenu de procéder au paiement intégral restant à échoir pour l'année en cours. Cette résiliation n'est pas applicable si le membre décide de résilier son contrat dans le mois de son inscription.

4. Responsabilité

Sont couverts par une assurance responsabilité civile d'exploitation les dommages corporels et matériels dont l'atelier Lézard Plastique serait responsable.

En aucun cas l'atelier Lézard Plastique ne sera tenu pour responsable des dommages causés par un de ses membres à des tiers.

Il appartient donc aux membres de vérifier que leur contrat d'assurance familiale couvre ce genre d'activité (contrats de responsabilité civile et individuelle accidents).

5. Santé

Le membre déclare qu'il est en parfaite santé et qu'aucune raison médicale ne l'empêche de participer aux activités auxquelles il est inscrit.

Il lui est interdit de fréquenter les locaux en cas d'infection ou de maladie contagieuse en raison du risque de porter atteinte à la santé des autres membres.

6. Responsabilité et force majeure

Toute inexécution dans le chef de L'atelier Lézard Plastique du membre résultant d'un cas de force majeure ne peut valablement engager leur responsabilité.



7. Droit à l'image

Dans la signature de la fiche d'inscription, le membre (ou son représentant légal lorsque celui-ci est mineur) autorise L'atelier Lézard Plastique à utiliser l'ensemble des prises de vues réalisées lors des diverses activités proposées.

8. Règlement d'ordre intérieur

Le membre est informé que l'atelier Lézard Plastique a établi un règlement d'ordre intérieur. Ce règlement est disponible sur le site web de l'atelier www.lezardplastique.be et est également affiché à l'intérieur des locaux. Ce règlement a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie dans le centre artistique dans l'intérêt de tous. Celui-ci s'applique dans l'ensemble des locaux ainsi que dans les espaces extérieurs.

9. Traitement des données à caractère personnel

Avec l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, il est nécessaire de porter une attention particulière à l'utilisation des données collectées par l'Atelier Lézard Plastique, Le respect de la confidentialité des renseignements personnels que nous collectons, conformément à ce règlement européen, sont recueillis au travers de formulaires qui sont archivés à des fins de gestion pour une durée de 5 ans et sont également utilisées pour du marketing direct, afin d'informer les membres des diverses actualités.

Le membre a le droit d'obtenir la rectification de toutes données à caractère personnel inexactes qui le concerne.

10. Preuve

Les parties acceptent, dans le cadre de leur relation, les moyens de preuve électronique (mails, back-up informatiques, ...).

11. Droit applicable et juridiction compétente

Les contestations relatives à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales sont soumises au droit belge. Seuls les tribunaux de l'arrondissement de Liège, division Liège, sont compétents.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales ainsi que du règlement d'ordre intérieur et déclare y adhérer.

Fait à Le

« Lu et approuvé » et signature :



FICHE MEMBRE

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Inscription au cours de : _____

Horaire : _____

REMARQUES EVENTUELLES : _____
